

DEC 10 1976



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.83
8 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de résolution révisé proposé par le Vice-Président de la Commission (I. Goritza) sur la base de ses consultations relatives au projet de résolution publié sous la cote A/C.2/31/L.35

Augmentation du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974 où figurent, respectivement, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international,

Rappelant également sa résolution 3362 (S-VII), en date du 16 septembre 1975, concernant le développement et la coopération économique internationale, et en particulier le paragraphe 5 de la section II, où elle soulignait que, "en vue d'accroître le volume des ressources dont on dispose pour financer le développement, il importe d'urgence d'augmenter sensiblement le capital du Groupe de la Banque mondiale, en particulier les ressources de l'Association internationale de développement, pour lui permettre de fournir, à des conditions très avantageuses, des capitaux supplémentaires aux pays les plus pauvres",

Prenant note de la déclaration faite par le Président de la Banque mondiale lors de la réunion annuelle de la Banque tenue à Manille en octobre 1976, dans laquelle il a mentionné qu'il faudrait augmenter sensiblement les ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pour permettre à ces institutions de continuer à accroître le volume de leurs prêts aux pays en développement,

Rappelant en outre sa résolution 3387 (XXX) du 25 novembre 1975, dans laquelle elle a souligné que la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement doit avoir pour effet d'accroître sensiblement les ressources en valeur réelle dont dispose l'IDA,

I. ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

1. Se déclare préoccupée de la lenteur avec laquelle progressent les négociations concernant la cinquième reconstitution des ressources, ce qui menace la capacité d'engagement de l'association internationale de développement;
2. Prie instamment tous les donateurs traditionnels et autres d'apporter leur appui à la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement;
3. Souligne qu'il existe un besoin urgent de capitaux fournis à des conditions avantageuses pour financer le développement des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux;
4. Considère qu'il est essentiel que les négociations concernant la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement se terminent au début de l'année prochaine afin de reconstituer les ressources de l'Association internationale de développement à un niveau sensiblement plus élevé que celui de la quatrième reconstitution;
5. Demande instamment que les pays donateurs envisagent des arrangements pour faire en sorte que la capacité d'engagement de l'Association internationale de développement ne soit pas compromise à la fin de la période actuelle de reconstitution des ressources, c'est-à-dire au 30 juin 1977;

II. BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

6. Engage tous les membres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à apporter d'urgence leur appui à une augmentation sensible de son capital afin d'assurer un volume de prêts suffisant aux pays en développement, ce qui permettrait à la Banque de maintenir et d'intensifier son rôle d'organisme efficace de financement du développement;
7. Se déclare préoccupée par l'effet du durcissement des conditions de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et demande instamment que ces conditions soient promptement réexaminées.
